

EDITORIAL

Les négociations entre notre Union et l'Etat ont enfin abouti à la signature, le 7 mars, d'un avenant à la convention du 3 août 1998.

Les discussions engagées dès octobre 2000 se sont révélées plus difficiles et plus longues que prévu, car il a fallu rapprocher des points de vue divergents, voire contradictoires ; mais le sens des responsabilités de chacun l'a finalement emporté.

Je veux souligner trois éléments sans lesquels cet avenant n'aurait pas pu voir le jour :

- l'unité d'action du Conseil d'administration de l'UESL, grâce à une détermination sans faille des Partenaires sociaux, relayée par le Comité des collecteurs ;
- la compréhension de nos interlocuteurs, réunis autour du Secrétariat d'Etat au logement ;
- notre volonté commune d'aboutir à un résultat constructif.

Nous avons ainsi tracé les grandes lignes des interventions du 1 % Logement jusqu'à fin 2003 : il nous appartient, tous ensemble, de concrétiser ces orientations.

Les résultats obtenus depuis quelques mois sont encourageants : l'objectif de 60.000 aides LOCA-PASS pour l'année 2000 a été largement dépassé, et celui du prêt PASS-TRAVAUX pour le quatrième trimestre a presque été atteint. C'est dire que les objectifs fixés pour 2001 sont à notre portée, si nous ne relâchons pas nos efforts. Nous avons aménagé les modalités pour mieux tenir compte des demandes des bénéficiaires potentiels ; nous avons renforcé nos possibilités d'action en faveur des salariés en mobilité professionnelle avec la nouvelle aide MOBILI-PASS ; nous avons réaffirmé notre intention de trouver notre place dans la politique de la ville et du renouvellement urbain : nous disposons maintenant des moyens d'assurer la réussite de la convention quinquennale.

Ces moyens seront d'autant mieux mis en valeur qu'ils s'inscriront dans le cadre du plan d'action que nous avons engagé pour l'organisation et l'animation du réseau du 1 % Logement.

Les premières journées de réflexion et les premières réunions des groupes de travail sont à cet égard très positives, car elles mettent en évidence notre esprit d'innovation et notre capacité à devenir une force de proposition ; sous l'impulsion des Partenaires sociaux, nous devons traduire dans les faits les changements qui marqueront la modernisation de notre Mouvement sans nous dissimuler que de nombreux obstacles devront être surmontés pour y parvenir.

Le Président
Louis G. PELLOUX

L'AVENANT A LA CONVENTION QUINQUENNALE DU 3 AOÛT 1998

Louis BESSON, Secrétaire d'Etat au logement, et Louis G. PELLOUX, au nom de l'UESL, ont signé le 7 mars 2001 un avenant à la convention quinquennale du 3 août 1998 relative à la modernisation du 1 % Logement.

Cet avenant comporte quatre axes principaux :

- la confirmation de l'essentiel des décisions prises le 4 juillet 2000 par le Conseil de l'Union pour l'adaptation des aides LOCA-PASS et du prêt PASS-TRAVAUX, visant à en renforcer l'efficacité, et dont l'intérêt a été souligné par le développement rapide de ces concours à partir du quatrième trimestre 2000.
- le renforcement de la place du 1 % Logement dans la mise en œuvre de la politique de la ville et du renouvellement urbain, avec la mise en place d'un concours privilégié destiné à relancer la construction dans le secteur locatif social. Ce concours annuel d'un milliard de F – qui s'inscrit dans l'objectif annuel de 4,5 milliards prévu par la convention quinquennale – vise à faciliter le développement d'opérations PLUS à caractère prioritaire, et donne la priorité à un cadre d'action local auquel nous sommes particulièrement attachés. Il a par ailleurs été prévu d'assouplir les modalités d'intervention des CIL/CCI en accompagnement du PLUS, comme le souhaitaient les opérateurs de terrain, et de renforcer notre action en faveur des populations ayant des difficultés particulières dans la cadre d'un aménagement de la convention du 14 mai 1997.
- le renforcement de notre action en faveur des salariés en mobilité pour raisons professionnelles, avec la création de l'aide MOBILI-PASS, destinée aux salariés des entreprises assujetties au 1 % Logement : il s'agit d'un produit simple, sous forme de subvention, pour couvrir le surcroît de dépenses liées au changement de logement pour un salarié quand le maintien dans un emploi ou l'accès à un nouvel emploi lui impose la recherche d'un nouveau domicile.
- la mise en place d'un dispositif centralisé de financement des ADIL, pour un montant en forte augmentation, avec l'instauration entre les ADIL et les CIL/CCI de partenariats locaux qui doivent faire l'objet d'une convention particulière entre l'Etat, l'UESL et l'ANIL.

* * *

SVP 1 % LOGEMENT

Vous trouverez toutes les précisions concernant ces divers points dans les SVP 1 % Logement n° 37 et n° 38, qui seront diffusés dans les prochains jours et qui pourront être consultés et téléchargés sur le site Internet www.uesl.fr.

* * *

MISE A JOUR DU DOCUMENT "1 % LOGEMENT, LE NOUVEAU MODE D'EMPLOI"

Edité pour la première fois en mars 1999, ce document présentant l'ensemble des concours du 1 % Logement et regroupant des fiches couvrant les différents produits a connu un vif succès, puisque 30.000 exemplaires ont été commandés par les CIL/CCI.

Les aménagements des produits, décidés par l'Union ou inclus dans l'avenant à la convention, ont imposé une mise à jour de ce document. Il sera proposé aux CIL/CCI dans les prochains jours deux versions du nouveau 1 % LOGEMENT, MODE D'EMPLOI :

- un dépliant comprenant un tableau récapitulatif des concours et les diverses catégories de bénéficiaires ;
- un dossier plus complet comprenant 25 fiches, détaillant les conditions et les modalités de tous les produits.

SUIVI DES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE LA CONVENTION QUINQUENNALE

BILAN CHIFFRE DES PASSEPORTS AU 31 DECEMBRE 2000

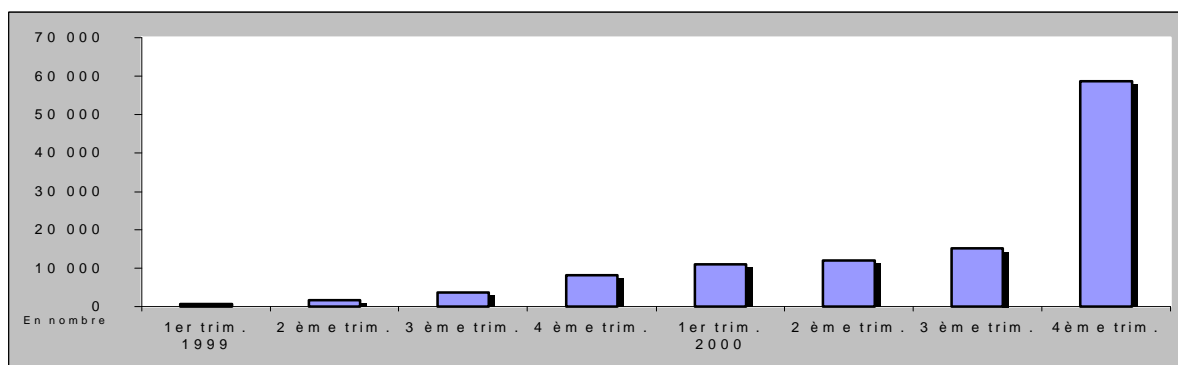
Les chiffres cumulés des Passeports au 31 décembre 2000 sont les suivants :

TOTAL PAR PASSEPORT

	NOMBRE	MONTANT (KF)
Prêt SECURI-PASS	140	2 612
Prêt PASS-TRAVAUX	20 701	773 707
Avance LOCA-PASS	57 249	201 834
Garantie LOCA-PASS	33 343	1.226 399 (1)
TOTAL	111 433	2 204 552

(1) engagements

FLUX TRIMESTRIELS (tous Passeports confondus)



	1er trim. 1999	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim. 2000	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.
Nombre	700	1 763	3 761	8 266	11 035	12 023	15 147	58 738
Montants	7 904	25 191	51 933	113 126	150 429	173 030	239 069	1 443 870

Le bilan au 31 décembre 2000 fait ressortir les éléments essentiels suivants :

- Les aides LOCA-PASS et les prêts PASS-TRAVAUX ont "décollé" au quatrième trimestre 2000, qui représente plus de 60 % des concours accordés dans l'année.
- 77.837 aides LOCA-PASS ont été accordés en 2000 pour un objectif de 60 000 :
 - 64 % des aides à des jeunes de moins de 30 ans,
 - 63 % pour l'avance et 37 % pour la garantie,
 - 55 % dans le parc HLM et 45 % dans le parc privé.
- 17 020 prêts PASS-TRAVAUX ont été accordés en 2000 pour un montant global de 694 MF et représentant un montant moyen par prêt de 41 000 F.

EXTENSION DU PRÊT PASS-TRAVAUX AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION DU LOGEMENT AUX PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES, AUX PERSONNES ÂGÉES OU A MOBILITE REDUITE

Le Conseil de l'Union s'est prononcé le 6 février pour cette extension de la liste des travaux finançables par le prêt PASS-TRAVAUX, sans modification du champ des bénéficiaires. Ces concours pourront être imputés sur le "10 %" pour les opérations bénéficiant d'un avis préalable de l'un des organismes habilités pour la mise en application de la convention du 14 mai 1997.

PARTENARIATS AU NIVEAU NATIONAL

- **Réunions régionales UFJT/DIJ**

Après une première le 24 novembre 2000 à Aix-en-Provence, une deuxième réunion s'est tenue à Lille le 1^{er} février, associant les CIL/CCI, les Associations UFJT, les Missions locales, les ADIL et les Centres d'Information Jeunesse.

En présence de M. Colas DURRLEMAN, chef du service du développement urbain et de l'habitat à la DGUHC, elle a permis à 70 participants de faire connaître leurs possibilités d'intervention et d'échanger leurs expériences.

La prochaine réunion aura lieu le 14 mars à Lyon.

- **Centre d'information et de documentation jeunesse**

Le "Journal des abonnés " du CIDJ consacre une page de son numéro de mars 2001 aux aides LOCA-PASS et au prêt PASS-TRAVAUX.

Des actions d'information sont en cours d'élaboration, notamment en Ile-de-France.

LE PLAN D'ACTION POUR 2001

- **Point sur les journées de réflexion et les groupes de travail**

Les premières journées de réflexion des Directeurs de CIL/CCI annoncées dans la lettre du 1 % Logement n° 18 (27 décembre 2000) se sont tenues les 17/18 janvier et 14/15 février. Elles ont rassemblé près de 60 représentants de CIL/CCI en présence du Président et des Vice-présidents de l'Union.

Les prochaines journées de réflexion sont prévues les 20/21 mars et 3/4 avril.

Simultanément, les groupes de travail de Directeurs de CIL/CCI sur les opérations-tests concernant les thèmes "Politique de la ville et renouvellement urbain" et "Mobilité professionnelle", ont tenu leur première réunion respectivement les 26 et 28 février.

Ces premières séances de réflexion et de travail ont été très constructives ; elles ont permis aux participants d'échanger sur leurs expériences, de faire part de leurs attentes et de préparer des propositions.

Un point d'étape avec les Partenaires sociaux sera fait au cours d'un Comité Paritaire des Emplois prévu fin mars en vue du Conseil du 24 avril.

- **Rappel du calendrier de restitution des actions**

Il est rappelé qu'il a été prévu d'ordonner la restitution des actions en 3 étapes :

- Avril : bilan des journées de réflexion et proposition d'une stratégie de communication sur l'identité du 1 % Logement.
- Juillet : premier bilan de la mise en œuvre de la stratégie de communication et proposition de règles d'organisation et de déontologie.
- Novembre: bilan des opérations-tests sur le terrain et première évaluation du plan d'action 2001.

FONCTIONNEMENT DE L'UESL

- **Mise en place d'un Comité des opérations innovantes (Convention du 14 mai 1997)**

Devant la multiplication des demandes de financement au titre des propositions innovantes pour des opérations de réhabilitation PALULOS, le Conseil du 8 février 2000 avait fixé des règles d'éligibilité automatique permettant de limiter sa saisine aux seules opérations exceptionnelles.

Le nombre d'opérations innovantes demeurant encore important, et celles-ci nécessitant de fixer une doctrine impliquant une réflexion approfondie qui ne peut être mener dans le temps imparti aux réunions du Conseil, le Conseil du 6 février a donc décidé la création d'un Comité des opérations innovantes, chargé d'examiner les opérations soumises par les CIL/CCI et de lui préparer les avis à rendre sur ces opérations.

La composition du Comité est la suivante :

Collèges	Titulaires	Suppléants
Organisations d'employeurs	Louis G. PELLOUX (MEDEF)	Jean CHERUY (CGPME)
Organisations syndicales de salariés	Jean-Luc BERHO (CFDT)	Marie-Hélène LOUIS-GAUCLAIN (CFE-CGC)
CIL/CCI	Christian du CHATELIER (SOLENDI)	Muriel BOULMIER (CIL 47)

Le Comité est présidé par le Président de l'Union ou, en son absence, par son suppléant.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Directeur général de l'Union.

Une information sera donnée aux CIL/CCI pour leur faire connaître la procédure et la composition des dossiers à soumettre à l'avis du Conseil.

- **Réduction du capital social consécutive à des regroupements d'associés collecteurs**

Le Conseil du 6 février a été informé de plusieurs regroupements d'associés collecteurs :

- Au cours de leurs Assemblées générales extraordinaires du 29 juin 2000, le CILCO (Caen) et le CIL 14 (Caen) ont décidé la création d'un CIL nouveau dénommé COCIL, auquel ils ont apporté l'intégralité de leur patrimoine.
Au terme de cette opération, le CILCO et le CIL 14 sont dissous.
Le COCIL a été agréé en tant qu'organisme collecteur par arrêté du 13 novembre 2000.
- Au cours de leurs Assemblées générales respectives des 3 juillet, 10 juillet et 6 novembre 2000, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand/Issoire, de Riom et de Montluçon-Gannat ont regroupé leurs éléments d'actif et de passif "1 % Logement" et créé la structure CCI HABITAT AUVERGNE au sein de la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000.
- Au cours de leurs Assemblées générales extraordinaires respectives des 30 octobre et 22 décembre 2000, le CIL LANGUEDOC-ROUSSILLON (Béziers) et le CIL CEVENNES-RHÔNE-CAMARGUE ont approuvé le projet de fusion-absorption du CIL CEVENNES-RHÔNE-CAMARGUE par le CIL LANGUEDOC-ROUSSILLON, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000.
- Au cours de leurs Assemblées générales respectives des 29 septembre et 3 novembre 2000, la CCI de Tulle-Ussel et le SALF (Paris) ont approuvé le projet d'apport des éléments d'actif et de passif "1 % Logement" de la CCI de Tulle-Ussel au SALF avec effet au 1^{er} janvier 2000.

L'UESL compte désormais 163 associés collecteurs (131 CIL et 32 CCI), contre 203 (162 CIL et 41 CCI) à sa création, 5 organisations syndicales de salariés et 2 organisations d'employeurs.

Son capital sera ramené à 170 000 F, les actions détenues par les CIL/CCI absorbés étant remboursées aux CIL/CCI absorbant.

- **Décès de M. François ALBERT-LEBRUN**

Le Comité des collecteurs du 6 février a rendu hommage à la mémoire de François ALBERT-LEBRUN, directeur du COLOC (Clermont-Ferrand) de 1989 à 1996 et membre du Conseil Fédéral de l'UNIL de 1992 à 1997, décédé le 31 janvier 2001.

NOMINATIONS

Maurice BENOIST a été élu Président du CIL PLURIAL (Chalons en Champagne) en remplacement de Philippe LEVIELLE.

Bernard BONTOUX a été élu Président du COCIL (Caen).

Bernard BOUNIOL a été élu Président de la CCI d'Aurillac en remplacement de Jean PIALES.

Richard BURGSTAHLER a été élu Président de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin en remplacement de Claude DANNER

Raymond CECCALDI a été élu Président de la CCI d'Ajaccio en remplacement de Gilbert CASANOVA.

Yves DOHET a été élu Président de CILGERE EST (Metz) en remplacement de Pierre GURY.

Pierre FERRAND a été élu Président de la CCI du Cher en remplacement d'Alain-Hubert PETIT.

Michel JUBERT a été élu Président de la CCI de la Meuse en remplacement de Pierre GERBAUD.

Hervé LAURENT a été élu Président de la Caisse Interprofessionnelle du Logement (Lyon) en remplacement d'Alain BOCCARD, nommé Président d'honneur.

Jean-Claude LE PIERRES a été élu Président de la CCI de Fougères en remplacement de Philippe COIRRE.

Yves RATEL a été élu Président de la CCI de Libourne en remplacement de Claude MOREAUD.

Bernard SCHOUMACHER a été élu Président de la CCI de Thiers en remplacement de Michel POUGNET.

Bruno THOMAS a été élu Vice-président du COCIL (Caen).

Jean-Pierre SIBERT a été élu Président de l'URCIL Poitou-Charentes en remplacement de Pierre SABOURIN.

Michel MARGUERIE a été nommé Directeur du COCIL (Caen).

Alain CECILLON, directeur du CIL HORIZON (Angoulême), a été nommé Délégué général de l'URCIL Poitou-Charentes.

Bernard WARAIN a été élu Président de la CCI du Mans et de la Sarthe en remplacement de Jean-André BONVOUSTE.

-oOo-